



INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES

Établir un lien entre une subvention du Programme FONCER et des collaborateurs de l'État de São Paulo au Brésil

1. Aperçu

- a. La Fundação de Amparo à Pesquisa do Estado de São Paulo (FAPESP), fondation d'appui à la recherche de l'État de São Paulo, au Brésil, s'est engagée à fournir un nouveau financement aux chercheurs de São Paulo ayant exprimé leur intention de collaborer avec des titulaires ou des titulaires éventuels d'une subvention du Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche (FONCER) du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) au Canada.
- b. Cette entente permettra à des chercheurs des deux pays d'élaborer des activités de formation conjointes mutuellement bénéfiques pour les jeunes chercheurs.
- c. Les titulaires canadiens d'une subvention du Programme FONCER intéressés doivent utiliser les fonds de la subvention dont ils bénéficient à l'appui du volet canadien de la collaboration.
- d. Les chercheurs canadiens qui envisagent de présenter une demande au Programme FONCER sont invités à faire état de cette possibilité dans leurs propositions.
- e. Le CRSNG et la FAPESP s'attendent à ce que les activités prévues entre les laboratoires du Canada et ceux de l'État de São Paulo soient de nature réciproque.
- f. La FAPESP est prête à offrir jusqu'à 10 000 \$ CAN par année, pendant au plus quatre ans, afin de couvrir les frais de déplacement, ainsi que deux stages de recherche à l'étranger (BEPE) par année pour des étudiants au doctorat ou des stagiaires postdoctoraux appuyés par la FAPESP. L'objectif est de permettre à des chercheurs de l'État de São Paulo d'élaborer des activités de formation conjointes avec des chercheurs canadiens actuellement titulaires d'une subvention du Programme FONCER du CRSNG ou qui ont présenté une demande de subvention au Programme FONCER.

2. Avantages et résultats prévus

- a. Si vous êtes un titulaire actuel ou éventuel d'une subvention du Programme FONCER, il s'agit d'une nouvelle possibilité de tirer parti des ressources avec vos collaborateurs de l'État de São Paulo afin d'élaborer des activités d'échange et de formation internationales conjointes.
- b. Ces activités peuvent améliorer la qualité et élargir la portée de votre programme de formation en fournissant aux stagiaires du Programme FONCER une expérience et des perspectives internationales et en leur donnant par ailleurs accès à des idées, des ressources et des talents exceptionnels.
- c. Les activités de formation internationales axées sur la recherche peuvent amener les stagiaires à

participer à des projets de recherche, à s'initier à des techniques spécialisées, à acquérir des compétences professionnelles et à voyager pour effectuer des visites ou participer à des conférences et à des ateliers.

- d. La formation peut se dérouler en milieu universitaire, dans des instituts de recherche ou au sein d'entreprises au Canada et dans l'État de São Paulo, au Brésil.
- e. Les stagiaires du Programme FONCER auront également la possibilité de jeter les bases de futurs réseaux et collaborations de recherche.

3. Directives générales

- a. Il incombe aux chercheurs du Canada et de São Paulo de déterminer s'ils peuvent tirer parti de cette possibilité, compte tenu de leur situation. Il leur appartient aussi de déterminer les activités de formation, dans le cadre des collaborations envisagées, y compris les ressources requises ainsi que la durée, dans la mesure où les activités sont conformes aux objectifs du Programme FONCER ainsi qu'aux lignes directrices sur les dépenses admissibles. Consultez [la description du Programme FONCER](#).
- b. Comme il est indiqué ci-dessus, les titulaires canadiens d'une subvention du Programme FONCER doivent utiliser les fonds de cette subvention à l'appui du volet canadien de la collaboration, les chercheurs de l'État de São Paulo étant admissibles pour leur part à l'obtention de nouveaux fonds de la FAPESP.
- c. La FAPESP acceptera les demandes de chercheurs de São Paulo ayant élaboré un plan de formation conjoint axé sur la recherche en collaboration avec des chercheurs canadiens titulaires d'une subvention du Programme FONCER, tel qu'il est indiqué dans [l'annonce de la FAPESP](#) à ce sujet.
- d. Les demandes présentées à la FAPESP ne peuvent émaner que de chercheurs admissibles de l'État de São Paulo et doivent comporter une autorisation écrite (sous la forme d'une lettre) d'un chercheur canadien titulaire d'une subvention du Programme FONCER.

4. Réciprocité

- a. Les chercheurs brésiliens de l'État de São Paulo doivent offrir des possibilités pertinentes et réciproques aux étudiants et aux boursiers canadiens qui se rendent dans l'État de São Paulo, au Brésil, pour des activités de formation axées sur la recherche en vertu de cette entente.
- b. Les chercheurs canadiens doivent offrir des possibilités pertinentes et réciproques aux étudiants et aux boursiers brésiliens de l'État de São Paulo qui se rendent au Canada pour des activités de formation axées sur la recherche en vertu de cette entente.
- c. La FAPESP appuiera les chercheurs, les étudiants et les boursiers de l'État de São Paulo tandis que le CRSNG appuiera les chercheurs, les étudiants et les boursiers canadiens. Chaque organisme offrira cet appui en fonction de ses propres règlements et pratiques.

5. Instructions détaillées à l'intention des titulaires actuels d'une subvention du Programme FONCER

- a. Déterminer si l'initiative appuyée par le Programme FONCER existant permet d'exploiter cette possibilité, notamment si l'on dispose des ressources et du temps requis pour mettre en place des activités de formation internationales réciproques et axées sur la recherche avec des collaborateurs de l'État de São Paulo.
- b. Discuter de la possibilité avec des collaborateurs nouveaux ou actuels dans l'État de São Paulo, au Brésil. Les activités de formation conjointes particulières axées sur la recherche, de même que leur durée et leur fréquence sont à la discrétion des chercheurs pourvu qu'elles respectent les lignes directrices de la FAPESP relatives à cette entente et les objectifs du Programme FONCER.
- c. Une fois que les deux parties se seront entendues sur les paramètres de la collaboration, des chercheurs canadiens élaboreront un court plan conjoint (deux pages au plus) qui sera présenté au CRSNG pour examen. Des chercheurs de l'État de São Paulo présenteront à la FAPESP une demande de subvention correspondante, tel qu'il est indiqué à [la description du programme FAPESP](#).
- d. Information exigée par le CRSNG :
 - Le plan conjoint doit comporter une description exacte des activités de formation proposées et cadrer avec les objectifs et [la description du Programme FONCER](#).
 - Le plan conjoint présenté au CRSNG peut être une version abrégée de la demande présentée à la FAPESP par des chercheurs de l'État de São Paulo. Il faudrait également présenter une brève description de la manière dont l'initiative appuyée dans le cadre du Programme FONCER tirerait profit de la collaboration.
 - S'il y a un écart par rapport à ce qui a été proposé dans le cadre de la subvention du Programme FONCER, il faut présenter au CRSNG un plan révisé portant sur les activités de formation et de recherche, assorti d'un budget détaillé en envoyant un courriel à FONCER@nserc-crsng.gc.ca.
 - Le CRSNG évaluera le plan conjoint pour s'assurer de sa conformité aux objectifs et aux lignes directrices du Programme FONCER.
 - La FAPESP examinera le plan de formation conjoint axé sur la recherche en fonction de ses lignes directrices et de ses critères d'admissibilité, et prendra une décision concernant le financement du volet brésilien du plan conjoint dans les 90 jours suivant la date de présentation du plan à la FAPESP.
- e. Cette possibilité ne prévoit pas un examen conjoint simultané par les pairs. La FAPESP effectuera une évaluation par les pairs des demandes des chercheurs de l'État de São Paulo uniquement si leurs collaborateurs canadiens ont obtenu le financement du Programme FONCER du CRSNG.

6. Instructions détaillées à l'intention des chercheurs canadiens qui envisagent de présenter une demande au Programme FONCER
- a. Déterminer si l'initiative appuyée dans le cadre du Programme FONCER envisagée permet d'exploiter cette possibilité, notamment si l'on dispose des ressources et du temps requis pour mettre en place des activités de formation internationales réciproques et axées sur la recherche avec des collaborateurs de l'État de São Paulo.
 - b. Renouer ou créer de nouveaux liens avec un ou plusieurs chercheurs de l'État de São Paulo, au Brésil. Les activités de formation conjointes particulières, de même que leur durée et leur fréquence sont à la discrétion des chercheurs pourvu qu'elles respectent les lignes directrices de la FAPESP relatives à cette entente et les objectifs du Programme FONCER.
 - c. Une fois que les deux parties se seront entendues sur les paramètres de la collaboration, des chercheurs canadiens élaboreront un court plan conjoint (deux pages au plus) qui sera présenté au CRSNG pour examen. Le bref plan conjoint présenté au CRSNG peut être une version abrégée de la demande qui sera ultérieurement présentée à la FAPESP par des chercheurs de l'État de São Paulo. Si les chercheurs sont invités à présenter une demande au Programme FONCER, ils devraient également présenter une brève description de la manière dont l'initiative appuyée dans le cadre du Programme FONCER tirerait profit de la collaboration.
 - d. Dans le cas de nouvelles initiatives, le plan conjoint doit être présenté au CRSNG à l'étape des lettres d'intention adressées du Programme FONCER pour montrer que les chercheurs de l'État de São Paulo ont l'intention de collaborer avec des chercheurs canadiens si la demande est retenue. La FAPESP repoussera l'examen de la demande jusqu'à ce que les résultats de l'étape de la lettre d'intention (étape 1) du concours du Programme FONCER du CRSNG soient connus (en juin).
 - e. Si le candidat au Programme FONCER est invité à présenter une demande, il doit annexer le bref plan conjoint de nouveau et inclure une « lettre d'engagement » de la part des chercheurs de São Paulo mettant en valeur leur engagement clair à apporter un appui (p. ex., coût des allocations et des déplacements, appui en nature, installations de formation), même si cet engagement est conditionnel à l'obtention des fonds de la FAPESP.
 - f. Si le candidat au Programme FONCER est invité à passer à l'étape de la demande (étape 2), la FAPESP effectuera une évaluation par les pairs du plan de formation conjoint axé sur la recherche en fonction de ses lignes directrices et de ses critères d'admissibilité, et prendra une décision quant au financement du volet brésilien du plan de formation conjoint dans les 90 jours suivant la date de présentation du plan à la FAPESP. Les résultats du concours de 2013 du Programme FONCER devraient être annoncés en mars 2014.